

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2020**

*Date de convocation :* 02/01/2019

*Date d'affichage :* 14/01/2019

***Nombre de conseillers :***

En exercice : 28

Présents : 15

Votants : 16

L'an deux mil vingt, le lundi 20 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Monsieur Claude BRUNET, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Gildas BAUDRY, et Monsieur Christian HUBERT.

***Excusés :*** Madame Marie-Pascale HOUBEN (pouvoir à Gérard DUVAL), Monsieur Pierre GAUTIER, Monsieur Jackie JOUANNE, Monsieur Claude LAMOUREUX (pouvoir à Christian HUBERT), et Monsieur François MAITREL.

***Absents :*** Madame Nathalie GUESNON, Madame Lydie OSMOND, Madame Delphine ROULLEAUX, Madame Vanessa FINEL, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur Manuel SEMILLY, Madame Catherine HAMEL et Monsieur Laurent RAFFIN.

***Secrétaire de séance :*** Madame Nathalie FAGNEN.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 02/12/2019 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Projet Salle multi- activités St Ebremond : présentation APD (Avant-Projet Détaillé)
2. SDEM : approbation des nouveaux statuts
3. Travaux en cours : point à date
4. Questions diverses.

## **I - SALLE MULTI-ACTIVITES DE ST ÉBREMOND DE BONFOSSE : PRESENTATION APD (AVANT-PROJET DETAILLE)**

Vu la délibération du 07/01/2019 approuvant le plan de financement et sollicitant des subventions pour la rénovation et l'aménagement de la salle multi-activités de Saint Ébremond de Bonfossé ;

Vu la délibération du 29/04/2019 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'aménagement de la salle multi-activités à la SCPA DALIGAUX VAN NIEUWENHUYSE,

Considérant le dossier d'Avant-Projet Détaillé déposé par le maître d'œuvre,

Considérant que des modifications ont été apportées au projet au stade de l'APD et concernent principalement :

L'intégration d'un sanitaire-douche « côté loge » ;

L'adaptation de la largeur des portes des locaux de stockage aux normes ;

La prise en compte de l'étude de sol et la nécessité de « désolidariser » la dalle du mur de refend « côté cuisine » ;

Considérant le planning prévisionnel programmant le lancement des travaux au plus tard au mois de septembre 2020 pour une durée de 12 mois, sachant qu'au préalable il conviendra de déposer le permis, lancer la consultation des entreprises, analyser les offres et retenir les entreprises en prenant en compte la période électorale et estivale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'Avant-Projet Définitif du projet de rénovation et d'aménagement de la salle multi-activités de St Ébremond annexé à la présente délibération,
- Arrête le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre à l'issue de l'Avant-Projet Définitif à 1 419 025.98 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au lancement de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux, et à signer tout document se rapportant au projet.

Monsieur Claude BRUNET regrette que la préoccupation écologique n'ait pas été davantage prise en considération. Monsieur Gérard DUVAL répond qu'une étude du SDEM 50 a été réalisée concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle. Cette option a été rejetée car techniquement, il n'était pas possible de rajouter du poids sur la charpente.

## **II - SDEM : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM 50**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20/01/2020.*

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;
- Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;
- S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).

### III - TRAVAUX EN COURS : POINT A DATE

#### **Travaux d'aménagement rue du stade et impasse du cinéma**

Une réunion de démarrage de chantier est prévue le mardi 21 janvier avec les entreprises. Le début du chantier est planifié au lundi 27 janvier, programmé sur 11 semaines (si les conditions météo sont favorables).

Six propriétaires sont demandeurs d'une desserte de leur terrain en eau et assainissement à partir du réseau créé - les frais seront à leur charge, des devis ont été demandés.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré Mme DANGLES, architecte des Bâtiments de France ; elle conseille de porter une attention particulière aux revêtements, clôtures, mobilier pour en faire un vrai espace partagé.

#### **Accessibilité passages piétons - parking des Jouquets**

Les travaux de mise en accessibilité des passages piétons et d'aménagement du parking des Jouquets sont terminés ; il ne reste que le marquage au sol et la signalétique.

#### **Liaison douce tranche 1**

La pose des clôtures est prévue à compter du 27/01/2020.

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20/01/2020.*

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise SIGNATURE SA d'un montant de 527.35 € HT pour la fourniture de la signalétique. Le conseil municipal est favorable à la dépense. Il restera la signalétique et les plots à poser par les agents de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité à réorganiser une rencontre avec les propriétaires de la parcelle cadastrée 095 ZK 19 pour définir le contournement du Breuil de la seconde phase de la liaison douce.

### **Éclairage public**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil de la nécessité à remplacer les 4 candélabres de la rue des Roques. Il a demandé deux devis ; l'un à l'entreprise ALLEZ et CIE d'un montant de 5998.00 € HT. Un autre devis concernant l'éclairage public de la rue André Osmond est communiqué par l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 15903.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au titre des amendes de police sur la base de ces deux devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ALLEZ et CIE d'un montant de 5998.00 € HT pour la fourniture et la pose de 4 candélabres dans la rue des Roques, et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police pour la totalité, c'est-à-dire la rue André Osmond et la rue des Roques.

### **Gaine du silo de la chaufferie du Mythique**

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil avoir demandé un devis pour la modification de l'alimentation bois du silo de la chaufferie du Mythique : il est nécessaire de remplacer la gaine souple d'évacuation de la chaudière par une nouvelle gaine souple (système existant), voire une gaine inox (si adaptable). Techniquement, il faut vérifier si une gaine inox peut s'installer (et est préconisé) sur ce type de chaudière.

### **Projet « espace Santé »**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu du notaire de Mme POIRIER une offre pour une éventuelle acquisition du local commercial sis 29 rue André Osmond, d'une surface de 32 m<sup>2</sup>, au prix de 53 000 € (hors fonds de commerce), soit 1656 € le m<sup>2</sup>.

Dans le cadre du projet « Espace de Santé », il propose au conseil de se porter acquéreur du local (cadastré section 095 AA 110) au prix de 27 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à 15 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra éventuellement envisager la délocalisation du bureau de l'ambulancier, pour lequel il est nécessaire d'avoir une adresse à Canisy, voire transférer son bureau vers le local libre à gauche du garage (cadastré 095 AA 113) sous réserve d'une possibilité d'acquisition.

Il faudra également songer à une clé de répartition du montant des travaux en fonction du type de local et de la gestion.

## **IV – QUESTIONS DIVERSES**

### **Accueil du Championnat de Normandie Cycliste de l'Avenir les 04 et 05 juillet 2020**

Monsieur le Maire demande s'il est opportun d'accueillir les championnats de Normandie Cycliste de l'Avenir les 04 et 05 juillet prochain à Canisy, sachant que c'est également le weekend de célébration de la fête « Saint Pierre » communale. Il précise que le porteur du projet est le « Moyon Percy vélo club ». Les courses cyclistes auront lieu le samedi après-midi (courses minimales et cadets) et le dimanche (courses féminines, dames et juniors). A l'occasion de ce championnat, 5 titres de champion de Normandie sont décernés ; cela draine 250 jeunes venus de toute la Normandie, il y aura évidemment une couverture média de l'évènement.

Monsieur le Maire suggère de solliciter les comités des fêtes pour la partie « restauration ». Il sera nécessaire de recruter des bénévoles signaleurs qui seront répartis aux intersections sur le parcours.

Monsieur le Maire présente le circuit envisagé sur le territoire de l'ensemble de la commune nouvelle avec prime « meilleur grimpeur » dans le bourg de St Ébremond de Bonfossé et arrivée en remontant la rue Saint Pierre à canisy.



#### **Informations sur l'itinéraire**

Distance : 13.83 km  
 Dénivelé positif : 109m  
 Dénivelé négatif : 115m  
 Point haut : 113m  
 Point bas : 28m

Le budget prévisionnel est de 8000 € (droit d'organisation, arbitres, podium protocolaire, animateurs, trophées, corbeilles de fruits, fleurs, repas des bénévoles, publicité, etc.).

Monsieur le Maire propose au conseil d'accueillir le championnat de Normandie Cycliste de l'Avenir, et d'inscrire au budget 2020 la somme de 3000 € pour participer à la manifestation et permettre d'équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

### **Personnel communal**

En prévision du départ en retraite de Madame Régine DUVAL, secrétaire de mairie, des candidats sont actuellement reçus en entretien pour un poste d'adjoint administratif à temps non complet. Il conviendrait de procéder à un recrutement dans les meilleurs délais, de sorte à avoir une période en « doublon » pendant environ 1 mois. Monsieur le Maire propose de recruter un agent en CDD par le biais du service de remplacement du Centre de Gestion. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil que, d'ores et déjà, le secrétariat, accueille cette semaine une candidate en stage d'immersion.

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20/01/2020.*

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un moment de convivialité sera organisé le samedi 15 février prochain à 11h00 à la salle polyvalente de Saint Ébremond de Bonfossé.

#### **Offre de service**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité par une opticienne qui cherche à étendre son offre et ses services au plus près des habitants ; elle recherche un local pouvant l'accueillir deux après-midis par mois et alterner avec un audioprothésiste de façon à avoir un professionnel de santé tous les mardis par exemple.

Monsieur le Maire informe le conseil que le local laissé libre par le docteur PLÔT pourrait éventuellement convenir.

Le conseil est plutôt favorable à cette demande ; seulement, il reste à déterminer le coût de la location, à chiffrer l'installation d'internet. Faut-il rafraîchir le local ?

#### **Locataire rue André Osmond - facture d'électricité**

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande du locataire du 21 rue André Osmond : des problèmes de chaudière se sont produits avec le déplacement d'un professionnel ; il semblerait que ces problèmes aient engendré une surconsommation électrique. Le locataire demande à ce que la commune participe à ce surcoût.

Au vu des documents fournis, le conseil municipal choisit d'attendre les deux prochains mois, afin de voir la consommation en électricité des mois de février et mars, avant de statuer.

#### **Réunion fibre optique**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion relative au déploiement de la fibre optique se tiendra le mercredi 26 février prochain à 18h30 à la salle de Saint Ébremond de Bonfossé.

#### **CCAS - repas des anciens**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil que le prix de revient du repas des anciens est de 26.82 € par convive.

#### **Organisation des bureaux de vote pour les élections municipales**

Monsieur le Maire demande quelles sont les disponibilités de chacun afin d'assurer les bureaux de vote aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

#### **Agenda**

Commission des finances : 18/02/2020 à 20h00.

Prochain CM : 02/03 à 18h00.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.